

## Le SCoT Graylois, c'est quoi ?



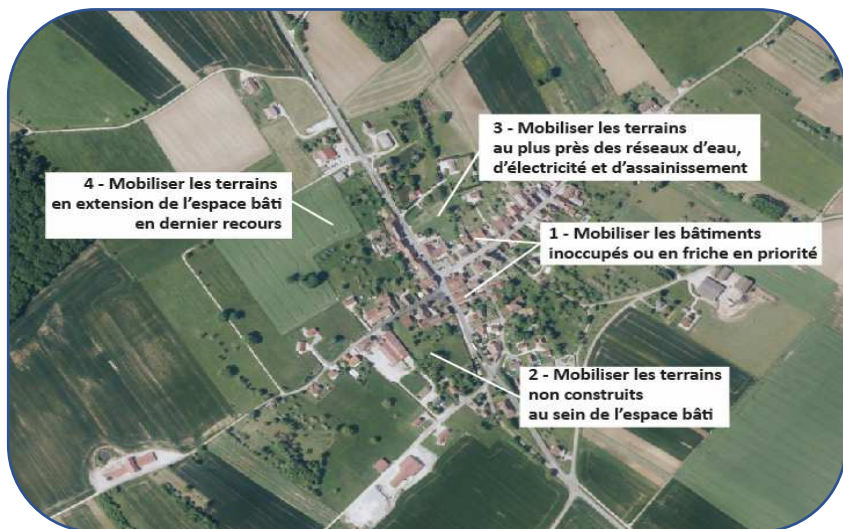
Porté par le Pays Graylois et approuvé à l'unanimité le 9 décembre 2021 par son assemblée délibérante, le Schéma de Cohérence Territoriale (SCoT) s'applique désormais sur l'ensemble du territoire.



Composé de 114 communes réunies en trois intercommunalités (communautés de communes Val de Gray, des 4 Rivières et des Monts-de-Gy), le Pays Graylois entend organiser l'aménagement de son territoire sur les 15 prochaines années grâce à ce document.



Le SCoT a défini, au niveau de ce bassin de population, un ensemble de prescriptions, 101 au total, visant à guider les collectivités dans l'élaboration de leurs documents d'urbanisme locaux (PLUi, PLU, cartes communales...).



Ces prescriptions sont réparties selon trois grandes orientations, à savoir :

- L'affirmation de l'attractivité du territoire au sein de la Région Bourgogne Franche-Comté,
- La recherche de l'équilibre entre le milieu urbain et rural en s'appuyant sur l'armature urbaine du territoire,
- La préservation de l'environnement et du cadre de vie.

Le SCoT Graylois envisage l'urbanisation future du territoire et s'engage dans l'objectif de réduction de la consommation des espaces naturels, agricoles et forestiers en extension des communes.

Pour plus de renseignements, vous pouvez flasher ce QR Code avec votre téléphone ou vous rendre sur le site [www.pays-graylois.fr](http://www.pays-graylois.fr) (rubrique SCoT)

